
MARRAKECH – Séance de mise en œuvre de la transition de la supervision de l'IANA

Lundi 7 mars 2016 – 10h30 à 11h45 WET

ICANN55 | Marrakech, Maroc

TRANG NGUYEN : Bonjour à tous. Soyez les bienvenus à la séance sur la planification de la mise en œuvre de la transition des fonctions de supervision de l'IANA. Je vais présenter les membres du panel. Nous allons commencer notre journée.

Avant de commencer, je veux vous dire que, pour la première fois, nous avons eu des commentaires individuels des participants de l'ICANN 55 – grâce à l'application mobile qui est disponible sur Apple, Blackberry, Windows Store – pour que vous puissiez la télécharger et pour que vous puissiez accéder aux enquêtes. Il faut cliquer sur l'icône des agendas, il faut compléter cette enquête et envoyer ses commentaires. Vous pourrez ainsi participer pour pouvoir gagner un iPad mini une fois cette enquête complétée.

Cela nous aidera à améliorer les réunions publiques de l'ICANN et vos opinions seront les bienvenues.

Maintenant, je voudrais commencer la séance proprement dite. Mon idée de partager avec vous le travail de planification que nous avons fait pour la mise en œuvre. Nous allons nous occuper

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

de la transition de la supervision des fonctions IANA et l'amélioration des fonctions de la responsabilité de l'ICANN : une explication sur l'amélioration de la transition, la page web et le rapport sur la mise en œuvre ainsi qu'une séance question-réponse.

Je vais donc céder la parole à Trang.

TRANG NGUYEN :

Merci. Soyez tous les bienvenus. Je souhaite la bienvenue à ceux qui sont dans la salle d'Adobe Connect en participation à distance. Nous allons vous mettre à jour, pendant cette séance sur les activités de planning de la mise en œuvre.

Mais, je voudrais, avant, faire une petite pause pour analyser des processus parallèles concernant deux recommandations sur la mise en œuvre.

Nous avons une courte vidéo de 3 minutes décrivant ces processus parallèles. Je vais donc demander à l'équipe technique de bien vouloir projeter cette vidéo.

VIDÉO :

Lorsque l'Administration Nationale des Télécommunications et de l'Information, un agent du Département de Commerce des États-Unis a lancé son intention de céder les fonctions IANA à la

communauté mondiale. Cela facilitait le processus de la transition.

En réponse, la communauté des multiples parties prenantes à identifier deux processus : le processus de la transition et l'amélioration de la responsabilité.

Pour superviser ce processus de transition de la supervision des fonctions de l'IANA, nous avons l'ICG qui représente les intérêts divers et larges de l'Internet. Il a la responsabilité d'évaluer les propositions qui nous sont faites pour voir comment la transition sera faite au sein des différentes communautés.

La première communauté est la communauté des noms de domaine ; ensuite, celle des numéros ; et celle des paramètres de protocoles.

La communauté des noms de domaine a créé le CWG pour développer sa proposition. Son statut a été adopté par les cinq organisations de soutien et les comités consultatifs.

Ensuite, la communauté de ressources de nommage a créé l'équipe CRISP pour développer cette proposition de coordination qui a tous les registres régionaux et qui assignent les protocoles. La communauté responsable d'établissement des paramètres de protocole a développé le groupe de travail IANA plan pour élaborer sa proposition.

Le groupe de coordination de la transition des fonctions de l'IANA a pour mandat ce qui suit : chaque communauté devra évaluer et superviser et voir la responsabilité des fonctions IANA.

Une fois les propositions évaluées par l'ICG, on voit les propositions et on envoie une proposition finale à la NTIA par l'intermédiaire du conseil de l'administration de l'IANA.

En parallèle et par rapport au processus de la transition, nous avons le processus de la responsabilité de l'ICANN créé pour examiner comment les mécanismes de responsabilité doivent être renforcés selon le rapport historique établi avec le gouvernement des États-Unis.

Nous avons ensuite le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité constitué par cinq organisations de soutien et un comité consultatif. Il est dirigé par les parties prenantes en tant que membres et il y a sept conseillers indépendants sélectionnés par un groupe d'expert public qui propose leur expérience extérieure et les pratiques mondiales.

Le CCWG est divisé en deux domaines de travail. Le premier concerne les mécanismes pour la responsabilité de l'ICANN qui doit être mise en œuvre dans le délai de transition des fonctions de l'IANA.

La deuxième piste de travail s'occupe de tout ce qui concerne la responsabilité, ce qui fait que l'on a un calendrier pour les différentes étapes.

La fin de la Piste de Travail 1 est fondamentale pour que le NTIA accepte les propositions de la transition. Elle sera aussi présentée au conseil d'administration et par le conseil d'administration. On a établi un mécanisme entre les deux processus pour éviter des doublons ou des lacunes et être au courant des deux calendriers respectifs.

TRANG NGUYEN :

Voilà donc l'aperçu des deux processus parallèles ou le tour d'horizon de ces deux processus. Cette vidéo est aussi sur le site web, sur la page de la responsabilité, si vous voulez l'analyser de façon plus détaillée.

L'état annuel des travaux est le suivant : l'ICG a présenté sa dernière proposition finale le 20 novembre et le CCWG a présenté son rapport supplémentaire final sur les recommandations le 23 février sur la Piste de Travail 1. La confirmation du CWG à l'ICG sera ratifiée selon les dépendances du CCWG.

Ceci a été finalement fait le 29 février.

Le CWG attend donc la ratification de sa proposition de la part des organisations membres avant de présenter cela au conseil d'administration pour que cela soit transmis à la NTIA.

La communauté a travaillé intensément pour pouvoir finaliser cette proposition. En ce qui concerne la mise en œuvre, nous avons fait des plans pour accélérer la phase de la transition de manière uniforme. Nous avons identifié 14 projets groupés sous différentes étapes.

La première étape concerne deux projets concernant le système de gestion de la zone racine et l'accord du gestionnaire de la zone racine ; la Deuxième Piste concerne les éléments présentés dans la proposition de l'ICG ; ensuite, ceux qui sont présentés dans la proposition du CCWG.

Nous allons vous montrer chacun de ces projets d'une façon plus détaillée.

Le premier, qui apparaît sur la Piste de Travail 1, concerne le système de gestion de la zone racine. C'est essentiellement le changement des codes du RZMS pour modifier le rôle de la NTIA et les tests parallèles.

L'ICANN complètera les modifications des codes en mars. Nous espérons que VeriSign changera aussi ses codes. Ceci est une opération en cours pour le moment, cela se prolongera jusqu'à la

fin mars. Une fois le travail fini, il y aura des tests ou des essais d'intégration à VeriSign. Une fois ces tests finis, on aura les épreuves ou les essais parallèles qui auraient lieu en principe au début d'avril.

Pendant cette période de 90 jours, pour les tests parallèles, on publiera des comparaisons. Si des problèmes sont trouvés pendant ce processus, on refera ces essais pour éviter les problèmes. On reprendra le travail jusqu'à ce que l'appel des 90 jours soit fini.

Le deuxième projet de cette Piste de Travail est l'accord avec le gestionnaire de la zone racine. C'est l'accord ou le contrat de l'ICANN avec VeriSign pour la fonction de gestion et de maintenance. L'objectif de cet accord est d'avoir des opérations sûres et stables pendant la transition et après. ICANN et VeriSign ont eu des discussions très actives pour se mettre d'accord sur les termes de cet accord, afin de pouvoir passer les contrats des services futurs de maintenance de la zone racine.

Une fois les termes de l'accord finis, la version préliminaire de l'accord sera publiée pour des révisions. Ensuite, le conseil d'administration considérera son contenu, l'adoptera et ce n'est qu'après l'adoption par le conseil d'administration que l'on ratifiera, que l'on signera cet accord.

Ce n'est qu'après qu'il sera entré en vigueur une fois la transition effective.

En ce qui concerne la Piste de Travail 2, nous avons l'accord supplémentaire du protocole d'accord avec l'IETF. Les termes de cet accord supplémentaire ont été finalisé en mars de l'année dernière – si je ne m'abuse. Une fois que la révision finale de ce document aura été faite, il y aura ensuite une période de commentaires publics avant l'adoption par le conseil d'administration et l'exécution. Encore une fois, le contrat sera en vigueur une fois que la transition aura été mise en effet.

L'accord de service RIR ou SLA est un accord qui est aussi au débat. C'est un accord que nous avons en discussion avec les RIR. Cet accord inclura les niveaux de services auxquels nous avons adhésés pour l'approvisionnement du service de numéro.

Nous discutons avec les RIR de façon active. Il y a quelques points encore à revoir. Il y a quelques points d'accord avec les RIR. Nous espérons bien pouvoir finir cet accord pendant cette période ou peu de temps après.

Une fois les discussions conclues, nous allons publier cette convention pour une période de commentaires publics. Ensuite, elle sera présentée au conseil. Une fois approuvée par le conseil d'administration, nous aurons l'autorisation pour signer cela avec la NTIA.

En ce qui concerne les fonctions de nommage, le CWG a identifié un nouvel ensemble de services pour les fonctions de l'IANA. Le travail exigé ou attendu pour cette mise en œuvre exige des modifications dans les codes RZMS pour mettre en ordre les données avec les nouvelles attentes de niveau de service.

Voilà pourquoi nous devons faire ces modifications ou qui ont été effectuées ou déployées en mars. Nous sommes donc dans la prochaine phase du processus qui concerne le moment de la collecte des données et, en même temps, la période travaillera pour ajouter ces données et pour leur donner une forme. Avec un rapport, après cette période de collecte de données, nous allons les utiliser pour définir des objectifs de performance qui seront inclus dans le contrat avec la PTI de l'ICANN.

Les droits de protection intellectuelle de l'IANA ou l'IPR. Nous n'avons pas beaucoup de choses là-dessus. Nous n'avons pas encore entamé ce projet, parce que nous attendons les conditions de la mise en œuvre des trois communautés qui sont au beau milieu d'un débat très actif. Je crois que l'idée actuelle est que l'IETF Trust sera l'espace où seront enfin présentés ces droits. Il y a des discussions entre les trois communautés et vous pouvez en faire un suivi dans les liens qui sont publiés sur le site web.

Le premier lien vous permet d'aller sur un document cadre auquel travaillent les communautés opérationnelles. Le deuxième lien que vous voyez sur l'écran vous permet d'aller aux fichiers de la liste de diffusion du courriel.

Nous croyons que ces diapositives ne sont pas sur la salle Adobe Connect. L'équipe technique travaille pour résoudre ce problème, je vous demande de nous excuser.

Les prochaines questions sur la transition post IANA ou PTI.

On aura une nouvelle filiale qui sera l'IANA après transition qui sera une filiale de l'ICANN avec le domicile légal en Californie. Ce sera une organisation à but non lucratif, exonérée d'impôts avec un membre unique. Elle sera formée d'un conseil d'administration avec trois directeurs, avec un directeur de l'ICANN et du comité de nomination.

Pour la mise en œuvre de la PTI, l'objectif est de conserver la plus grande stabilité opérationnelle possible pour continuer à fournir des services d'excellente qualité que l'on a toujours reçus et que l'on attend de nous pour avoir un Internet stable et sûr. Nous avons considéré différentes manières de mettre en œuvre la PTI. Il y a eu beaucoup de discussions et beaucoup d'analyses avec des personnes comme celles qui sont parmi nous. À côté de moi, à cette table. Pendant ces discussions, nous avons analysés les conséquences possibles au point de vue opérationnel, financier,

exécutif et légal. Ces discussions, nous avons vu que l'approche la plus intéressante pour la plus grande stabilité opérationnelle, la plus simple à utiliser qui répond aux conditions de la communauté, ce serait le contrat qui ferait que l'on passera de la fonction de nommage à la PTI.

Dans cette disposition, nous allons sous-traiter la fonction des nommages à la PTI. Le personnel devra aussi jouer son rôle comme dans tout autre service et ce qu'il faudrait sous-traiter le sera avec la PTI au moyen d'un contrat avec l'ICANN et la PTI.

Dans ces contrats, le personnel de l'ICANN va continuer à être employé par l'ICANN, ce qui leur donnera la continuité et la stabilité. Il y aura des ressources qui seront attribuées à chacun des services. Il y aura un accord entre les deux compagnies qui sera spécifié avec d'autres services partagés et de soutien qui seront fournis par l'ICANN à la PTI. Il n'y aura pas de modifications par rapport aux paramètres de protocole qui ont fait l'accord de cette communauté. Nous allons continuer avec un protocole d'entente avec l'IETF.

Comme je l'ai dit, il y a un accord supplémentaire qui fait l'objet de discussions qui sera ensuite signé avant la transition.

Au point de vue de la perspective des numéros, il y aura quelques modifications, comme je l'ai dit. Il y aura un document qui sera signé avec les RIR pour leur fournir des services de numéros. Les

RIR ont constitué un comité de réflexion qui s'occupera de contrôler ou superviser cet accord. Il y a donc quelques modifications dans la communauté des numéros.

La diapositive suivante, s'il vous plaît.

Nous croyons que cette convention est cohérente par rapport aux conditions des communautés opérationnelles. Ce que les communautés des numéros et des paramètres du protocole ont dit dans leur communication, c'est qu'ils veulent travailler directement avec l'ICANN et que tous les contrats seront signés avec eux, même si elle n'opposerait pas d'objections pour la sous-traitance de ces services à la PTI. Ils ont dit aussi qu'ils n'allaient pas participer aux autres entités ou processus définis par le CWG tels que le comité permanent des clients et le IFR qui est la révision des fonctions de l'IANA.

Cet accord permet ce contrat direct pour ces deux services. Les conditions pour la fonction de nommage suivront les conditions de la fonction de nommage. Cet accord élimine ainsi une partie de la complexité de la supervision de la gouvernance de ces trois fonctions qui seront le fait de la PTI. Il permet de toute façon la séparation des communautés requises par les communautés au moment de la transition.

Comme on le voit, c'est cohérent avec le paragraphe 1241 de la proposition de la CWG. Je l'ai dit, cet accord donnera la plus

grande stabilité aux employés, parce qu'il n'y aura pas de modifications par rapport aux conventions. Il y aura donc une continuité et une stabilité du point de vue opérationnel.

Cette convention a aussi un sens puisqu'elle fait partie et intègre les services de l'IANA qui font partie de l'organisation de l'ICANN à l'heure actuelle.

Je vous invite donc à analyser le budget publié pour le commentaire public. Vous allez voir tout cela de façon très évidente sur ce budget.

Prochaine diapo.

Maintenant, nous allons aborder le comité permanent des clients. C'est le CSC. C'est un nouvel organisme que le CWG a recommandé d'organiser pour superviser la performance de la PTI.

Donc, le rôle de ce comité permanent des clients est de superviser le travail de la PTI en tenant compte des objectifs de niveau de service. Le CSC peut prendre aussi des actions de modification et de remédiation. C'est une intervention progressive pour modifier s'il y a quelque chose qui n'est pas bon ou une performance déficiente de la PTI.

Il peut aussi modifier et réviser sur les étapes à des moments différents. Il peut modifier les objectifs dans le contrat ICANN/PTI.

La composition de la PTI est là sur la diapo. Les membres ayant droit de vote viendront des ccTLD, de gTLD, des nouveaux gTLD, des TLD rep qui ne sont pas A ou G. Cela peut inclure aussi des fonctionnaires sans droit de vote ainsi que toutes les autres organisations de soutien, tous les autres comités consultatifs.

Au point de vue de la consultation du comité permanent des clients, les délais que nous voyons ici montrent qu'il y aura des activités de sensibilisation pour commencer. Les candidats seront désignés pendant une période de trois mois à peu près. Ensuite, l'ICANN enverra les noms des candidats à la ccNSO et à la GNSO pour que l'on puisse créer ce comité permanent des clients pour le 18 août. Cette date est importante parce que le NTIA nous a dit qu'il fallait envoyer le rapport final sur la mise en œuvre le 15 août pour qu'ils puissent avoir suffisamment le temps pour le réviser et d'autoriser, de ratifier la mise en œuvre.

Le comité de l'évolution de la zone racine est le RZERC. C'est un nouveau comité formé pour conseiller le conseil d'administration de l'ICANN sur les modifications dans la zone racine. C'est quelque chose qui n'est pas mentionné sur la

proposition du CWG mais que nous pensons à ajouter dans la portée de ce RZERC.

Après la proposition pour le processus de transition de la RZM que nous discutons en ce moment avec VeriSign. Cette composition est celle que vous pouvez là sur l'écran.

Quant au calendrier, il est semblable à celui du comité permanent des clients.

Quant à la constitution du RZERC, il n'y a aucune obligation pour que la ccNSO accepte la composition finale. C'est une étape de moins.

Nous finissons donc les projets de la Piste de Travail 2. Maintenant, la Piste de Travail 3, nous avons quatre projets : les statuts de l'ICANN est le premier. Le CWG a commencé à travailler sur ceci et le CCWG s'occupe aussi de certains aspects de ce thème.

Nous voyons ici certains délais clés. La NTIA a dit qu'elle doit recevoir les statuts de l'ICANN avant de pouvoir ratifier les propositions. Si la NTIA prévoit une période de révision de 90 jours, cela nous permet de disposer de 90 jours pour finir et ratifier les statuts.

Ici, nous voyons les trois autres projets qui sont dans la Piste de Travail 3 qui s'occupent de question relative à la proposition de

CCWG. Dès qu'elle sera complète, nous allons analyser cette question et donner un détail des progrès de ces trois projets.

Je crois qu'avec ceci, j'ai fini la mise à jour et nous allons voir maintenant les rapports et voir ce qu'il y a sur la page web sur la mise en œuvre. Merci beaucoup.

YUKO GREEN :

Comme vous voyez, on a beaucoup de travail pour la mise en œuvre qui a déjà été fait. Nous allons continuer à travailler sur la planification, nous vous maintiendrons informés. Pour cela, nous avons créé un site web sur la mise en œuvre et l'URL, vous pouvez le voir sur la diapo ou bien vous pouvez le voir directement sur le site web de l'ICANN en haut à droite. Vous verrez l'icône sur la responsabilité et la supervision des fonctions IANA. Si vous cliquez là, vous verrez trois onglets et le troisième vous amènera à la page web que je viens de vous mentionner. Il y a trois parties principales. Tout d'abord les mises à jour, un blog où vous trouverez des annonces, des notifications et des mises à jour.

Deuxièmement, vous aurez de l'information sur les réunions, les sessions de travail, les enregistrements et aussi les notifications des réunions futures.

Dans la troisième section, vous trouverez des documents, des liens vers les archives ou des documents que vous pourrez télécharger. Vous pourrez télécharger tous les documents relatifs à la gouvernance et à la mise en œuvre.

Nous mettrons à jour au fur et à mesure la page pour que vous soyez informés, notamment sur le travail de mise à jour et les travaux futurs, le moment venu.

Avec ceci, nous finissons notre séance. Maintenant, je voudrais ouvrir la discussion pour faire un temps de question-réponse. On va prendre les questions de la salle, d'Adobe Connect et des centres de participation à distance. Vous pouvez faire la queue, derrière le micro. Nous vous invitons à participer.

AVRI DORIA :

Je m'appelle Avri Doria. Bonjour. Merci. Je suppose que quand j'entends tout cela, j'ai été surprise d'écouter ce qui a trait avec la mise en œuvre. D'après ce que je sais, ce que nous avons fait au CCWG, à partir de là, j'ai pensé que l'on cherchait une organisation indépendante, mais pas définie comme une fonction au sein de l'ICANN.

Vous avez dit que cela a été développé sur la base d'un paragraphe en particulier. Je devrais voir le paragraphe que vous avez mentionné.

Mais, pour l'instant, mon instinct me dit que ce plan ne correspond pas avec ce que nous avons proposé. Je vous prie donc de m'expliquer comment ceci peut être compatible avec ce que nous avons proposé.

AKRAM ATALLAH :

Merci, Avri. Je crois que nous avons analysé l'intention de la proposition qui parlait de séparer. Si vous connaissez le contrat de la NTIA avec l'ICANN, ils ont la même intention dans le contrat. Le contrat actuel avec la NTIA spécifie toutes les positions dans l'équipe de l'IANA et les personnes qui font partie de cette équipe. Puis, si vous voulez séparer cette équipe, on peut la séparer facilement.

Il est très important pour la stabilité de comprendre que les employés de l'IANA ont des droits. Leurs droits sont le droit de démissionner s'ils n'aiment pas le nouvel accord. Pour nous, il est très important de maintenir la stabilité et le même genre d'employés.

Toute entreprise avec moins de 50 personnes – un employé d'une société de moins de 50 personnes n'a pas les mêmes droits qu'une société avec plus de 50 employés en Californie.

Alors, nous considérons la stabilité de l'organisation et nous savons qu'en définitive, la séparation est l'objectif final et nous

évaluons que si on nous demande de les séparer... Si on les sépare, à ce moment-là, ce ne sera pas une question matérielle. Nous avons décidé donc de donner la priorité à la stabilité. C'est ce que nous avons fait.

AVRI DORIA : Alors, vous avez décidé que c'est vous qui connaissiez la question et que vous alliez le faire selon votre concept.

AKRAM ATALLAH : Non. On l'a présenté à la communauté avant la mise en œuvre. Alors, nous présentons nos meilleures idées, notre meilleur travail. Si la communauté décide la négative, nous allons séparer l'IANA. Nous allons travailler avec les communautés et respecter ce que les communautés nous demandent.

MIKE CHARTIER : Je suis d'Intel. Après avoir présenté la proposition à la NTIA, le gouvernement des États-Unis est intéressé aux opinions de l'industrie sur la transition. La dernière zone obscure est le mainteneur de la zone racine. Il faut savoir de quoi il s'agit avant de donner notre opinion.

Pouvez-vous nous dire quand est-ce que vous allez publier quelque chose sur cet accord-là ? Sur l'accord avec le mainteneur de la zone racine ?

AKRAM ATALLAH :

Merci de votre question. Nous travaillons beaucoup pour résoudre des questions qui nous manquent par rapport à cet accord. Nous pensons le communiquer dès que possible. Nous avons travaillé avec VeriSign, notre partenaire ici, avec la NTIA. Pouvoir publier quelque chose avant la fin du mois, au moins, les termes généraux, tous les documents, tout le matériel que nous aurons à ce moment-là.

Mais, l'accord, en fait, progresse. Il s'agit d'un accord de fourniture de services, de maintenance pour une période déterminée. Les deux parties auront le droit de résilier le contrat. Si la communauté à travers le CSC ou à travers le RZERC nous demande de faire différentes choses, tout cela sera inclus dans l'accord.

Nous avons accordé la plupart des termes que la communauté nous a demandé. Le reste, ce sont des questions, des termes habituels, alors je ne crois pas qu'il y aura des problèmes. J'estime qu'avant la fin du mois, nous pourrons présenter quelque chose.

MIKE CHARTIER : Merci. Avec mon respect, avant la fin du mois, ce n'est pas suffisant. Il y a 200 membres du CCWG qui pensent qu'ils vont devoir travailler avec beaucoup de personnes, peut-être on opposera à cette question le jour de la Saint-Patrick dans un forum public. Alors, peut-être que nous pourrions recevoir une demande de présenter quelque chose par écrit à la dernière heure du 14 mars ?

AKRAM ATALLAH : Je ne peux pas m'engager à présenter quelque chose par écrit le 14 mars, mais nous allons essayer de faire de notre mieux pour que tout soit publié le 14 mars.

PETER VAN ROSTE : Je m'appelle Peter Van Roste, je suis le gérant de CENTR.

Je voudrais une précision sur la diapositive 21, ayant trait au chronogramme de création du CSC, à savoir le comité permanent de clients. Apparemment, d'après ce chronogramme, l'ICANN désigne les candidats et envoie ces candidats désignés aux organisations de soutien.

Pouvez-vous préciser, s'il vous plaît, parce que je crois que ce n'était pas l'intention de faire cela ? Merci.

TRANG NGUYEN : Merci de votre question. La proposition du CWG dit que la ccNSO et la GNSO vont désigner les membres. Alors, l'ICANN démarrera le processus, vérifiera le respect des exigences et suivra ces processus internes pour les nommer.

La GNSO et la ccNSO vont ratifier les désignations finales. Ces désignations seront faites par des groupes, les agents de liaison seront aussi nommés par d'autres organisations de soutien et comités consultatifs. Tout cela sera envoyé à la GNSO et la ccNSO pour qu'ils adoptent tous les noms.

PETER VAN ROSTE : Je peux vous demander, respectueusement, de changer la diapo ? Parce qu'il semblerait que ce soit exactement le contraire de ce que vous avez dit.

PADMINI BARUAH : Bonjour, j'étudie le droit en Inde. Vous avez mentionné quelque chose que nous avons déjà nommé dans la proposition préliminaire et la 54^e réunion de l'ICANN à Dublin.

Nous aimerions que notre inquiétude soit prise en compte.

Le CENTR travaille avec la flexibilité juridictionnelle. Dès que la NTIA aura fini ses fonctions, l'ICANN devra gérer le .com et

différentes entités. On a peur d'un abus et le gouvernement des États-Unis a utilisé le fait que VeriSign est situé aux États-Unis. C'est le seul pays qui dit cela sur la base de la compétence des registres des États-Unis.

Pour améliorer la flexibilité, il doit y avoir l'immunité légale pour les fournisseurs techniques, les fournisseurs d'Internet du point de vue des pays où ils sont constitués.

Nous croyons qu'il doit y avoir aussi une division des principaux opérateurs des multiples juridictions et divisions de juridiction de la fonction d'élaboration de politiques.

Deuxièmement, comme on a mentionné, la fonction RZM, il y a la possibilité de monitorat et supervision des gouvernements. Je crois qu'il faut en tenir compte également. Je vous remercie.

AKRAM ATALLAH :

Je vous remercie de votre question. Quant aux questions juridiques, je ne vais pas pouvoir répondre, mais vous recevrez une réponse plus tard. Merci beaucoup.

PADMINI BARUAH :

Avec beaucoup de respect, quand est-ce que vous allez nous envoyer les réponses à ces questions ? Parce que nous avons

reçu le résumé de l'ICANN et nous croyons que la flexibilité de la juridiction et la compétence est fondamentale.

AKRAM ATALLAH : Je crois que nous allons débattre de cela avec notre équipe juridique et vous allez recevoir la réponse au plus tard d'ici quatre semaines.

PADMINA BARUAH : Puis-je vous demander un date concrète ?

AKRAM ATALLAH : Oui. Je vais vous donner la réponse avant la fin de la réunion de Marrakech.

KRISTINA ROSETTE : Je suis d'Amazon. J'ai deux questions. Premièrement, la diapo qui parlait de la composition de la PTI qui disait qu'ils vont être nommés par le comité de nomination. C'est correct ?

C'est le NomCom actuel ou c'est le NomCom qui va commencer à fonctionner à partir de la prochaine réunion ou assemblée annuelle ?

AKRAM ATALLAH : Je ne sais pas si le processus avec le NomCom a déjà commencé. Il faudra les contacter et voir s'ils ont la capacité suffisante pour pouvoir nommer deux personnes pour qu'elles commencent à travailler le 30 septembre.

Il faut travailler avec eux pour voir la meilleure manière de nommer ces deux personnes.

Mais, c'est le NomCom qui nomme les membres du conseil d'administration et les leaders des unités constitutives.

KRISTINA ROSETTE : Merci. Vous pouvez m'expliquer quel est le processus de délégation et qui est le responsable de chaque partie de ce processus ?

Je n'ai trouvé aucun tableau, aucun graphique, ni dans le site de l'ICANN, ni dans le site de l'IANA qui explique tout cela. Je crois que ce serait vraiment utile. Si c'est le cas, je voudrais savoir où se trouve cette information. Si ce n'est pas le cas, je vous demande de préparer un tableau ou un graphique qui reflète la situation actuelle et que l'on puisse avoir. Justement, avoir un graphique mis à jour, facile à comprendre, pour éviter de lire le contrat en entier. C'est possible ?

DAVID CONRAD : Oui, je suis presque sûr qu'il y a un graphique qui décrit la question. Si ce n'est pas le cas, on va le préparer.

VIDUSHI MARDA : Bonjour. Je suis Vidushi Marda et je représente le Centre d'Internet et la Société. Je veux mentionner une question qui n'a pas été prise en compte. Cette proposition ne considère pas les fonctions IANA non contextuelles. Que se passe-t-il si ces questions sont soulevées ? On m'a dit qu'il y a des accords, mais nous n'avons pas reçu d'informations sur ces accords.

Alors, je me demande si vous pourrez préciser, clarifier un peu quelles seront les fonctions non contractantes et comment cela va se passer. Merci.

ELISE GERICH : Pouvez-vous m'expliquer les accords non contextuels, pas non contractuels, mais non contextuels ? Pouvez-vous m'expliquer ?

VIDUSHI MARDA : Je me demande ce qui pourrait se passer avec les fonctions IANA et qu'est-ce que l'on a fait dans ces cas. Pouvez-vous m'expliquer un peu la question ?

ELISE GERICH : Les accords écrits entre les RIR et l'ICANN et l'IETF et les contrats entre la PTI et la communauté des numéros vont exprimer ces conditions pour la séparation. Ce sont des accords qui sont en cours d'élaboration. On travaille là-dessus. On est presque à la fin dans tous les cas.

Et, cette proposition inclut la proposition des trois communautés : la communauté CRISP, IANA plan et le plan du CWG. Tous ces travaux expliquent leurs attentions au cas de la séparation ou de la résiliation.

Alors, on va intégrer ces principes aux accords de la communauté dont on a parlé.

Ai-je répondu à votre question ?

VIDUSHI MARDA : Oui. Merci.

JARI ARKKO : Je m'appelle Jari Arkko, président de l'IETF. En premier lieu, je tiens à remercier les mises à jour. Je voudrais quelques commentaires de la part de l'IETF.

Le rôle de l'IETF dans la transition est assez simple : signaler des aspects mineurs. Premièrement, il y a le SLA et la situation de notre point de vue, c'est que cela est prêt depuis l'année

dernière. Dès que ce sera prêt, on va essayer. Il faut attendre, mais nous n'avons pas de problème, on y arrivera.

En quelque sorte, c'est amusant. Je suis d'accord avec Akram, nous avons dû sauter la maintenance annuelle du SLA, justement à cause de ce processus. Mais bon, il n'y a pas d'urgence. Comme je vous l'ai dit, on y arrivera.

Nous espérons de ne pas être obligé d'ouvrir des aspects que nous avons déjà débattus en profondeur, comme vous le savez bien.

Mais, si nous pouvons changer le 2015 pour le 2016, pas de problème.

Une autre question à laquelle je participe et que je voulais mentionner est l'IPR. Deux choses.

Premièrement, le plan est que le CWG et les autres, on va suivre le modèle de Fidélité de l'IETF. Ce que nous faisons maintenant, c'est travailler dans les termes principaux de cette configuration, ce qu'il va falloir inclure dans les contrats et l'équipe qui travaille sur cette question fournira un document. Comme nous travaillons sur ce document, nous attendons vos commentaires.

Notre esprit de travail est vraiment satisfaisant, je n'identifie pas de problèmes significatifs. On est sur le point d'aborder la clôture de tout ce travail et il y aura une dernière certification de

la part de la communauté. Puis, on passera ça aux avocats.
Merci.

NURANI NIMPUNO : Je suis vice-présidente de l'équipe CRISP. Quelques commentaires supplémentaires.

Je crois que Jari a précisé la question des discussions, l'état des discussions.

Donc, je n'ai rien à ajouter là-dessus.

Je voulais dire, au nom de la communauté des numéros, que nous sommes contents de voir le progrès entre le SLA, les RIR et IANA.

Alors, je voulais dire tout d'abord que nous sommes heureux de voir que ce processus a été public et transparent. Chaque version préliminaire a été publiée dans la liste mondiale de NRO et du transfert des fonctions IANA. Je dirais qu'il s'agit d'un modèle qui montre que ce travail peut être fait de manière transparente pour favoriser la confiance de la communauté.

Je voulais dire que, dans la dernière version complète du SLA, qui est presque finie, l'équipe CIRPS fait ses commentaires et nous pensons que la version complète, la quatrième version, respecte les souhaits de la communauté.

La proposition a été approuvée. Et aussi, le conseil a donné son soutien.

Alors, le SLA n'est qu'une partie de la proposition de mise en œuvre et il ne faut pas oublier cela. C'est une partie très importante, parce qu'essentiellement, elle constitue le mécanisme de responsabilité de la communauté des numéros. Il est important de bien faire ce travail.

Et la communauté des numéros nous a demandé de compléter tout cela en même temps que les changements des statuts constitutifs de l'ICANN.

Il faut nous assurer que c'est bien l'objectif. Lorsqu'on aborde les dernières étapes, je dois vous dire que nous sommes presque 90 %. On est dans la dernière étape.

Je tiens à remercier tout spécialement les RIR pour leur transparence dans le travail. Ils ont collaboré d'une manière incroyable. À chaque fois qu'on a fait des commentaires, en 48 heures ils ont répondu à tout dans la liste mondiale. Alors, je tiens à les remercier du travail.

Pour les dernières étapes, je vous demande de travailler avec la même transparence et aussi de manière respectueuse vis-à-vis des communautés.

C'est ce qui a été fait jusqu'à présent et il faut continuer à le faire de la sorte. Si on parvient à le faire, ce sera un modèle que nous pourrons montrer à nos petits-enfants dans l'avenir.

AKRAM ATALLAH : Merci beaucoup. Nous sommes profondément compromis à cet égard et nous espérons finir tout ceci pendant cette semaine.

LARS-JOHAN LIMAN : J'ai une question sur le comité de révision d'évaluation de la zone racine. Cela concerne mon domaine de travail. Il y a plusieurs sous-organisations dans la composition de ces comités. Il y a différents calendriers pour la désignation des membres. Je ne comprends pas très bien quel est le processus pour leur nomination.

Chaque sous-groupe désigne un membre. Y a-t-il un certain type de processus de ratification ? Comment cela fonctionne-t-il ?

TRANG NGUYEN : Oui. Les membres sont désignés par les comités consultatifs et les organisations de soutien qui sont spécifiés dans la proposition du CWG, comme vous le savez. Ils présentent les nominations pour ce comité.

Nous entamons ce processus, mais ensuite la nomination se fait au sein des comités consultatifs et organisations de soutien. Chacun de ces organisations et comités utilise ses propres processus.

LISE FUHR :

Je suis Lise Fuhr, l'une des deux co-présidentes du CWG.

Je vous remercie de cette vidéo d'explication. C'est un processus très complexe. C'est vraiment bon que d'avoir une bonne image visuelle de la manière dont les choses sont faites.

Ceci dit, je suis un peu surprise de lire sur ces diapositives que vous, Trang, vous avez dit que l'on respecte les conditions des deux groupes.

Moi, je me demande, comme Avri l'a dit, si c'est tout à fait correct que l'on respecte les conditions. Nous aurions beaucoup aimé continuer à discuter avec vous. Nous sommes encore un groupe actif au sein du CWG et il y a encore d'autres groupes et communautés actifs. Si nous continuons à en parler avant d'aller de l'avant, je pense que ce serait très positif, parce que nous pourrions peut-être vous dire que cela ne respecte pas les conditions. Ce serait peut-être un peu tard, il faudrait refaire le travail.

Alors, je pense que nous pourrions prendre contact par des appels, nous faisons nos téléconférences toutes les deux semaines.

TRANG NGUYEN : Merci, Lise.

OSCAR ROBLES : Je suis le président du NRO. Je voulais que vous sachiez que, nous les RIR, nous ne nous attendons pas à un accord pour le processus SLA. Vous devez savoir que notre processus a eu plusieurs périodes de commentaires publics pendant le développement des principes du CRISP. Après avoir inclus ces principes dans la proposition de l'ICG, il y a eu une période de commentaires publics au sein de l'ICANN ainsi que dans les différentes versions du SLA jusqu'en mai. Nous avons publié toutes ces différentes versions. Ensuite, il y a eu différentes périodes de commentaires publics. Nous attendons encore cet engagement sur la transparence, sur la publication des versions supplémentaires, mais nous dépendons toujours du fait que l'équipe CRISP valide l'idée que nous sommes alignés sur les principes de l'équipe de CRISP.

Je voulais juste souligner que nous ne voulons pas davantage de délai dans ces processus.

GREGORY SHATAN : Je suis membre du CWG, nommé par l'unité constitutive des parties commerciales, au nom de la GNSO.

Je partage les inquiétudes de mes collègues du CWG, Avri et Elise, en ce qui concerne la proposition qui est présentée ici, mais qui n'a pas été auparavant présentée au CWG. En ce sens que l'on respecte les conditions du CWG.

Je crois que la proposition n'est pas fondée sur les principes de séparabilité qui était fondamentaux à partir des conclusions de notre travail. La proposition, à vrai dire, annule la faisabilité de la PTI et la transforme en un exercice comptable.

J'ai entendu aussi la justification considérant le nombre d'employés, la taille de la compagnie ou de la société. À mon avis, ceci n'est pas fondamental. Je ne suis pas un avocat qualifié en Californie, mais je suis un avocat aux États-Unis. Même s'il y a certaines conditions légales qui ne sont pas appliquées à des sociétés avec moins de 50 employés, il n'y a pas de raison pour que les bénéfices et d'autres protections offertes par l'ICANN ne puissent pas être offerte pour une société ayant moins d'employés. Il n'y a rien qui empêche de faire cela, même s'il n'y a pas de conditions expresses d'inclure cela.

Donc, si l'intention de la PTI est de ne pas donner de bénéfices à ses employés, ce serait infortuné, malheureux, ce ne serait pas légal. Mais, s'ils se comprennent ou s'ils veulent leur donner les bénéfices des sociétés plus grandes, ce serait quelque chose à quoi l'on devrait s'attendre. C'est quelque chose qui serait légal. Ce serait approprié dans cette transition.

Nous avons des conseillers juridiques. Je suis sûr qu'ils vont certifier ce que je viens de dire, à moins que vous ne décidiez qu'il n'y a plus de raison de le faire. Nous espérons que cela sera discuté dans les forums appropriés et résolu. Merci beaucoup.

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup. Je m'appelle Seun Ojedeji, je suis membre du CWG. Je veux me faire l'écho de ce qu'a dit le co-président du CWG. J'ai été vraiment très surpris de voir cette présentation, non pas parce que j'ai une opinion de ce que serait une proposition cohérente, mais je voudrais encourager fortement l'ICANN d'essayer d'éviter ce type de situation pendant cette étape. Parce que ceci donnerait une impression erronée sur le processus au sein de l'ensemble.

Donc, je vous encourage à essayer de travailler avec le CWG, d'abord, et tout particulièrement pendant cette étape critique.

Si on était en désaccord pendant cette étape publique, ce ne serait vraiment pas bon pour le processus dans son ensemble.

Voilà ma question. Est-ce que vous avez l'intention de continuer le processus de mise en œuvre de quelques recommandations du CCWG indépendamment de l'opinion, du résultat de la NTIA sur la proposition complète ? Merci.

AKRAM ATALLAH :

C'est une question pour le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut décider d'adopter certains éléments du processus indépendamment du fait que la transition se produise ou pas. Mais, c'est au conseil d'administration de décider.

SEUN OJEDEJI :

Je répète. Je vous demande, parce qu'il y a un délai dans le calendrier et pour que cela commence en avril. Il y a quelques choses que l'on dit à propos de la mise en œuvre des statuts, ainsi de suite. Il y a aussi tout un calendrier qui dit que la NTIA va donner sa réponse pour juin, peut-être. Cela signifie que vous aurez déjà pris une décision avant de mettre quelque chose en œuvre, avant la réponse de la NTIA.

AKRAM ATALLAH : Mon intention est de mettre en œuvre les statuts, mais les statuts ne seront en vigueur que lorsque la transition aura été effectivement mise en œuvre.

S'il y a une modification à cet égard, on pourra changer. Vous voulez nous aider ?

PATRIK FALTSTROM : Je suis le vice-président de l'ICG.

Pourrions-nous aller à la diapositive numéro 6, s'il vous plaît ?

Cela peut avoir l'air pédant, mais ce que je vais dire est assez important.

On dit, dans le premier point, que l'ICG a présenté sa proposition finale le 29 octobre. Ce n'est pas correct. La proposition n'a pas été présentée. Merci.

LIU YUE : Je m'appelle Liu Yue. Je viens de Chine. Je vous demanderais de me permettre de parler chinois, s'il vous plaît, pour poser ma question.

Merci.

J'ai remarqué que vous avez débattu de bon nombre de sujets dont certains pendant la conférence de Dublin. Ceci est

important pour que toutes les communautés, en particulier la communauté des IDN. J'espère que l'ICANN mettra à jour toute l'information de son site web, plus rapidement, en particulier les versions dans les autres langues.

Par exemple, aujourd'hui, je peux poser ma question en chinois.

Deuxièmement, j'ai remarqué que certaines communautés ont fait savoir que le gouvernement américain pouvait même reporter la proposition ou même reporter la date d'acceptation de cette proposition ou même ne pas l'accepter. Mais, les paramètres de protocole IP ainsi que la séparation des noms de domaine – je ne suis pas sûre si le conseil d'administration de l'ICANN pourrait faire des commentaires à cet égard.

Ma troisième question, qui a été mentionné aussi lors de la conférence de Dublin.

Une bonne partie des problèmes juridiques pertinents ont fait l'objet de consultations avec les avocats des États-Unis. Il me semble que beaucoup des opinions, des voix des autres unités constitutives de juridiction de la communauté, travaillant en langue chinoise, n'ont pas été entendues. Pourront-elles exprimer leur opinion ?

J'espère que l'on fera plus attention à ce type de problème, parce que mon collègue de l'Inde a présenté une position similaire. Voilà pour mon intervention. Merci beaucoup.

AKRAM ATALLAH :

Quant à la première question, à la mise à jour de toute cette information, elle est sur le site web. Nous nous sommes engagés à le faire. Il y a eu un retard entre la traduction et la mise à jour de tout ceci, mais c'est un engagement que nous avons pris.

Quant à l'écoute du reste de la communauté, nous écoutons toutes les communautés. Nous avons des mécanismes multiples pour que le reste des communautés puisse participer aux discussions qui auront lieu en ce moment.

Nous publions aussi les commentaires publics pour que la communauté de l'ICANN puisse exprimer ses opinions par rapport aux modifications des statuts et à tous les plans qui seront publiés pour les commentaires publiques. Nous allons collecter l'information et, ensuite, nous allons répondre. Merci.

SAMANTHA EISNER :

Bonjour. Je m'appelle Samantha Eisner, je suis conseillère juridique générale de l'ICANN. Je voulais aborder certains commentaires que j'ai entendus par rapport aux questions liés

aux employés, leur rapport de travail, qui peuvent avoir un certain impact pour la séparation de la PTI.

La PTI sera nécessairement une petite organisation. Au sein de l'ICANN, ils recevront non seulement des avantages monétaires, nous savons qu'il y a différentes manières d'améliorer la qualité des salaires. Les questions qui concernent les lois fédérales et de l'état spécifiques qui concernent les organisations basées sur le nombre d'employés qui peuvent avoir, nous avons des inquiétudes. Mais, même s'ils sont liés à l'ICANN, ils perdraient certains droits s'ils travaillent pour une organisation plus petite.

Nous allons donner plus d'information et je le dis pour que ce soit enregistré. Il y a des questions juridiques spécifiques liées à la perte de droits accordée par la loi, par l'appartenance à des organisations de taille plus petite.

RUSS MUNDY :

Bonjour. Je m'appelle Russ Mundy, je parle en mon nom personnel. Il y a très longtemps que je suis membre du SSAC, j'ai fait partie du NomCom aussi. Je suggérerais que l'approche, si l'on tient compte du calendrier que nous devons respecter, et utiliser le NomCom pour sélectionner des conseillers indépendants du conseil d'administration, ne serait peut-être pas bon des nominations initiales par suite du fonctionnement du cycle du comité de nomination. Le nombre de candidats qui arrivent en comité, vous savez quelles sont les possibilités pour

leur nomination. Alors, je suggérerais que, fort probablement, aucune des personnes ayant présenté sa candidature, même si cette personne considère ceci comme un poste pour nomination, on devrait peut-être considérer un mécanisme alternatif. En particulier, si l'on n'a pas encore eu de discussion avec le NomCom sur ce point.

AKRAM ATALLAH : Merci de vos paroles. J'apprécie cela et nous allons travailler avec le NomCom et le CWG comme alternative si le cycle ne fonctionne pas comme il le faut avec le NomCom.

MIKE SILBER : Je parle aussi à titre personnel, comme Russ.

J'ai un commentaire très particulier sur les obstacles et les barrières à la participation. Je crois que, si vous regardez un peu ce que Steve a dit sur les réunions, le nombre de courriels et les heures de travail, c'est quelque chose de très complexe, mais on peut comprendre qu'il y a eu des personnes qui sont restées à l'écart dans un processus très centré sur l'anglais et sur les thèmes juridiques.

Ce que je veux dire, c'est que, s'il y a des personnes qui estiment que ses droits ont été touchés, ils doivent dire non seulement comment ils se sentent, mais ils doivent présenter des

suggestions pratiques, parce que nous avons énormément travaillé. Cela a pris très longtemps. Il y a des personnes qui sentent qu'elles n'ont pas eu l'occasion de participer, je ne pense pas que nous puissions modifier le processus et les faire venir pour ce qui a déjà été fait. Mais, il faut savoir qu'ils doivent être là pour les processus futurs, il ne faudrait pas que ce problème se reproduise.

Deuxième point : je ne voudrais pas voir la répétition de certains problèmes que nous avons eus avec le problème des nouveaux gTLD. Ce n'est pas entre les politiques et la mise en œuvre ou les recommandations sur ce cas. Je vous demande d'être clairs, si vous estimez que vous n'avez pas été inclus dans les commentaires.

Il est très difficile de savoir si les commentaires sont suffisants, s'il y a trop de commentaires. Il est très difficile de faire cela. Il faut toujours revenir pour le CWG ou le CCWG pour qu'ils révisent les commentaires avant d'aller de l'avant.

Je vous demande, vous tous, de vous inclure de vous-mêmes dans ce cycle de révision des commentaires au lieu de dire : « nous avons été mis à l'écart, on n'a pas considéré ce que nous voulions, parce que c'est notre proposition et nous voulons participer dans cette mise en œuvre ».

Dans ce cas, le personnel peut jouer ou gérer cela autrement.

Le troisième commentaire concerne l'engagement du comité du conseil d'administration sur la mise en œuvre des processus, de la responsabilité indépendamment de la suite de la transition. Je parle encore une fois en mon nom. Je pense que ce sont des modifications très importantes par rapport à la responsabilité. Mes collègues et moi, nous nous sommes engagés pour aller de l'avant. En même temps, il y a certaines questions à résoudre. La transition peut ne pas continuer, mais il se peut qu'il y ait certains éléments de la proposition qui ne sont pas acceptables pour le NTIA.

Dans ce cas-là, nous ne pouvons pas dire que nous allons tout simplement le mettre en œuvre et dire, « Au diable avec la transition ». C'est trop tôt pour dire que le conseil d'administration continue indépendamment de ce qui sera fait de notre côté, mais il y a, de toute façon, un engagement des membres du conseil d'administration qui ont dit qu'ils vont continuer à aller de l'avant. Ils vont mettre en œuvre toutes les modifications, les améliorations de la responsabilité, les révisions. Ils vont non seulement pour la transition, mais pour améliorer les opérations dans cette organisation, améliorer sa responsabilité face aux parties prenantes et aux participants.

AVRI DORIA :

Si vous me permettez un autre commentaire sur ce que Mike a dit. Je crois que c'est vrai. Lorsque nous parlons d'interprétation des paroles, il faut qu'il y ait un aller-retour, un partage. Mais, lorsque nous parlons de certains termes, on se demande s'il va y avoir une entité légale indépendante et que l'on décide de faire quelque chose de complètement différent.

Il ne s'agit plus de l'interprétation, il s'agit de dire que nous ne croyons pas que ce que vous avez dit est une bonne idée. Mais, il faut que vous communiquiez avec nous à ce moment-là et discuter du thème avec les personnes qui ont présenté cette opinion.

Je crois que ce n'est pas une question d'interprétation, là où nous en sommes, c'est plutôt une question de termes spécifiques et de la décision prise de faire exactement le contraire.

AKRAM ATALLAH :

Avri, je veux d'abord vous rassurer qu'il n'y a pas de décision d'aller à l'encontre de cela. La décision que nous avons prise jusqu'ici, c'est que nous allons faire peut-être quelque chose de la sorte et que cela répond aux conditions.

La raison pour laquelle nous n'avons pas présenté le plan aux commentaires publics avant d'arriver ici, c'est parce que nous

voulons en débattre avec la communauté, décider ensemble de la meilleure façon d'avancer. Parce que nous voyons, bien sûr, que le personnel de l'IANA est important pour vous. Nous savons que vous ne voulez pas porter préjudice au personnel de l'IANA et qu'ils doivent quitter leur poste. Nous voulons discuter avec vous de cela pour trouver la meilleure solution pour la stabilité, la séparation aussi vite que possible, de la meilleure façon possible.

Nous allons donc présenter ce plan aux commentaires publics après la réunion pour que nous puissions en discuter avec vous. Ensuite, nous allons aller de l'avant. J'espère que vous pourrez voir cela aussi de notre point de vue. Ce n'est pas que nous essayons de définir la manière d'agir. J'espère avoir été plus précis sur ce point. Merci.

TRANG NGYUEN :

Je voudrais juste ajouter quelque chose. Je voudrais préciser que nous avons l'intention de créer la PTI comme une entité légale indépendante basée en Californie. Nous allons essayer de la créer comme une association à but non lucratif et exonéré d'impôts. Il s'agira d'une entité indépendante.

BRUCE TONKIN : J'appartiens au conseil d'administration de l'ICANN. Un commentaire. J'ai vu qu'il y a des membres du public qui ont lu les documents textuels et ce sont des documents vraiment longs.

Ici, ce que nous voyons, c'est un PowerPoint. Et je vois que les gens tirent des conclusions sur la base des PowerPoint qui ne sont qu'un résumé.

Ce que le groupe devrait voir vraiment, c'est l'information sous-jacente. Je vous dis donc de faire attention, n'allez pas directement aux conclusions. Ne sautez pas sur ceux qui ont préparé ce PowerPoint, ce n'est qu'une vue d'ensemble.

Si, dans cette vue d'ensemble, vous ne vous sentez pas à l'aise, la réponse correcte serait à la prochaine fois. On vous donnera l'information du détail qui a permis de préparer ce PowerPoint.

Vous pourrez ensuite faire vos commentaires et participer dans les détails. Je crois que c'est la meilleure façon d'agir au lieu d'avoir des opinions à partir de seulement un PowerPoint.

CHUCK GOMES : Je m'appelle Chuck Gomes. Je parle en tant qu'ancien président du groupe de travail sur la mise en œuvre et les politiques. Il y a deux jours que l'on parle de la mise en œuvre et des politiques. Je sais que ce groupe de travail est un groupe qui n'a pas

travaillé pour l'élaboration de politiques. Dans ce cas particulier, il s'agissait d'un groupe de travail intercommunautaire.

Mais, si la recommandation présentée par ce groupe avait été considérée, nous aurions évité beaucoup des remarques qui ont été présentées aujourd'hui. Plusieurs personnes ont dit cela.

Il fallait inclure le CWG. Cela nous aurait permis d'éviter une bonne partie de ce que nous avons entendu et vu aujourd'hui. Je ne veux pas vous prendre plus longtemps.

J'ai participé hier à une réunion de trois heures hier soir où j'ai proposé de prendre certaines idées concernant le budget et de commencer à travailler avec l'équipe de conception et d'avoir une réunion avec le CWG. C'est une façon très efficace de le faire.

Je pense que tout le monde a des bonnes intentions, ici. Je n'en doute absolument pas. Mais, si nous pouvions apprendre à revenir à l'organisme d'élaboration de politiques pour ce cas particulier, le CWG, nous aurions pu résoudre beaucoup de ces problèmes. Nous aurions pu éviter les malentendus. Je crois que, bien des fois, ce qu'il y a, ce sont des malentendus. Quand nous commençons à regarder les détails et si nous les analysons ensemble, nous allons pouvoir trouver une solution acceptable, satisfaisante pour tous.

Je vous encourage tous à apprendre de ceci et à faire participer les personnes qui ont fait les recommandations et qui sentent qu'elles sont directement influencées ou qui subissent les effets directs de tout cela, avant de diffuser l'information ou de présenter les choses. Tout cela va fonctionner bien mieux.

AKRAM ATALLAH :

Merci, Chuck. Sois sûr que nous essayons de faire ceci. Nous nous efforçons de le faire. Nous ne voulons pas présenter un produit final et savoir ensuite que cela ne répond pas aux attentes des autres. Notre idée est de nous mettre en rapport avec les groupes d'élaboration de politiques pour que, à la fin, nous présentions un document qui répond aux besoins. Voilà le plan.

Je crois que, quand nous sommes arrivés à la réunion de Marrakech, et que ces plans ont été élaboré si tard que ça, les choses n'auraient pas dû se passer de la sorte. Merci.

TRANG NGUYEN :

Eh bien, on est en retard, alors je vais clôturer la liste des orateurs.

JONATHAN ROBINSON : Je suis président avec Lise. On est les deux co-présidents. Je n'ai pas participé de toute la séance, mais j'ai lu la transcription et quelques alarmes ont commencé à sonner.

On a travaillé ensemble, Akram et Trang, de manière très efficace, mais ça me préoccupe que ce contenu ait été présenté. C'est un problème. Les présidents des groupes ne devraient pas savoir maintenant, notamment lorsque nous avons été engagés à travailler ensemble.

Je crois que nous avons un problème. C'est un problème que nous allons pouvoir résoudre, mais Alissa ne pourra pas poser sa question, parce que vous avez clôturé la liste des orateurs. Mais bon, ici, il y a une préoccupation par rapport au contenu unique, à l'interprétation de la politique.

Il faut corriger tout cela sans trop élever la température, mais tout en reconnaissant qu'il y a des petits problèmes à résoudre.

Pour ce qui est de l'utilisation de NomCom, d'après ce que je me souviens, on disait que le NomCom ou un « organisme équivalent ». Alors, il faut voir quelle est la manière la plus pratique de corriger tout cela et c'est pertinent maintenant, et c'est peut-être important dans l'avenir.

Alors, il faut voir comment corriger toutes ces questions pour éviter les divergences. Merci.

AKRAM ATALLAH : Merci, Jonathan. Je suis 100 % d'accord avec toi. Et, je m'excuse d'avoir trouvé de nouveaux contenus. Peut-être nous nous sommes trop pressés avant Marrakech, mais nous voulions partager toutes ces informations avec les groupes d'élaboration de politiques pour pouvoir travailler dans le même sens, dans le futur. Merci.

TRANG NGUYEN : Nous avons dépassé l'horaire et nous allons clôturer la séance maintenant. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]